

Élèves en Limousin : quatre sur dix étudient hors de leur commune de résidence

Plus de 110 000 jeunes sont scolarisés en Limousin en 2008. Comme en province, quatre élèves sur dix fréquentent un établissement situé hors de leur commune de résidence.

La moitié des élèves qui changent de commune résident à moins de dix minutes de leur établissement scolaire. De la maternelle au lycée, cette distance est multipliée par trois.

Dispersion de l'habitat et présence de filières spécialisées contribuent à l'éloignement du domicile. Pour répondre à ces contraintes, les internats sont nombreux dans les lycées de la région.

Plus de 110 000 élèves, âgés de 3 à 18 ans, sont scolarisés en Limousin au recensement de 2008. Près de 45 000 d'entre eux résident dans une commune autre que celle où se situe l'établissement scolaire qu'ils fréquentent. Quatre élèves sur dix étudient donc hors de leur commune de résidence, en Limousin comme en province.

Le Limousin se situe ainsi au dixième rang des régions pour la part des élèves scolarisés

hors de leur commune de résidence, entre Champagne-Ardenne et la région Centre, et loin de la Basse-Normandie où la moitié des élèves sont concernés. Dans les régions plus urbanisées comme l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, seuls deux élèves sur dix sont dans ce cas. Les disparités entre départements sont relativement importantes : en lien avec le caractère plus rural de la Creuse, 54 % des élèves scolarisés dans ce département changent de commune pour aller étudier. Ils sont seulement 35 % dans ce cas en Haute-Vienne et 44 % en Corrèze.

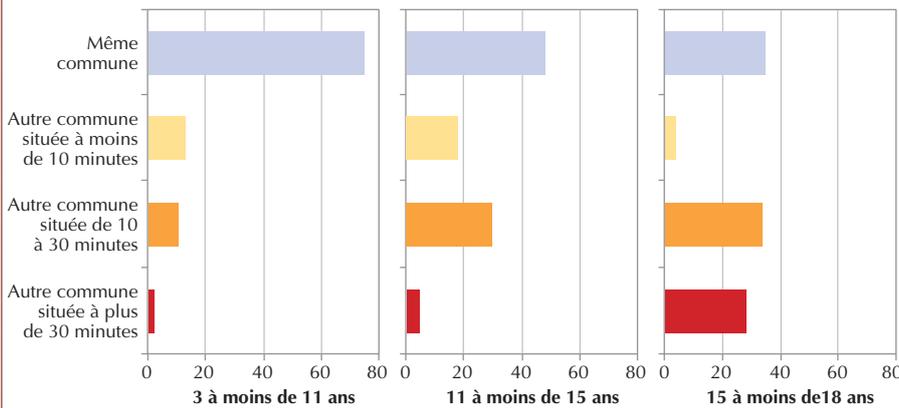
45 000 élèves sont scolarisés hors de leur commune de résidence

	De 3 à moins de 11 ans	De 11 à moins de 15 ans	De 15 à moins de 18 ans	Ensemble
Nombres d'élèves scolarisés en Limousin	57 800	28 900	23 500	110 200
<i>dont scolarisés hors commune de résidence</i>	<i>14 600</i>	<i>15 000</i>	<i>15 300</i>	<i>44 900</i>
Part des élèves scolarisés hors commune de résidence, en %	25	52	65	41
Distances médianes domicile-études pour les élèves scolarisés hors de leur commune de résidence :				
- en kilomètres	7	9	20	10
- en minutes	9	12	28	14

Effectifs des élèves de 3 à moins de 18 ans scolarisés en Limousin et caractéristiques des distances entre lieu de résidence et lieu d'études

●●●● Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire au lieu d'études

28 % des 15-18 ans scolarisés à plus de 30 minutes du domicile



Répartition des élèves de 3 à moins de 18 ans scolarisés en Limousin, en fonction de la distance entre lieu d'études et lieu de résidence, en %
 ●●●● Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire au lieu d'études

**Plus de kilomètres
mais pas plus de temps**

Lorsqu'ils ne sont pas scolarisés dans leur commune, les élèves du Limousin sont en France parmi ceux qui résident le plus loin de leur établissement scolaire. Le Limousin est en deuxième position des régions, après la Corse, pour la distance médiane entre commune de résidence et commune d'études : la moitié des élèves concernés par un changement de commune résident à plus de 10 km de leur établissement scolaire. C'est moins que leurs parents : lorsqu'ils travaillent hors de leur commune de résidence, ceux-ci parcourent 14 km (distance médiane) pour rejoindre leur lieu de travail. Dans la région, l'éloignement entre domicile et lieu d'études est supérieur de 2 km à celui observé pour l'ensemble de la province, mais dans les deux cas, la distance routière médiane est estimée à 14 minutes. La relative fluidité des conditions de circulation dans la région explique en partie ce constat.

En Limousin, comme en Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et Bretagne, lorsqu'ils changent de commune, 30 % des élèves se rendent dans une commune située à moins de dix minutes de celle dans laquelle ils habitent, une valeur proche de la moyenne de province. C'est en Basse-Normandie et en Franche-Comté que ces petites distances sont les plus fréquentes. Dans ces deux régions, 43 % des élèves sont concernés alors qu'ils ne sont que 15 % dans ce cas en Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur. À l'inverse, seuls 20 % des élèves limousins sont scolarisés dans une commune située à

plus de trente minutes de leur domicile. C'est la part la plus importante des régions, après la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées. C'est en Nord-Pas-de-Calais que ces longues distances sont les plus rares (11 %).

Les plus jeunes sont scolarisés près de leur domicile

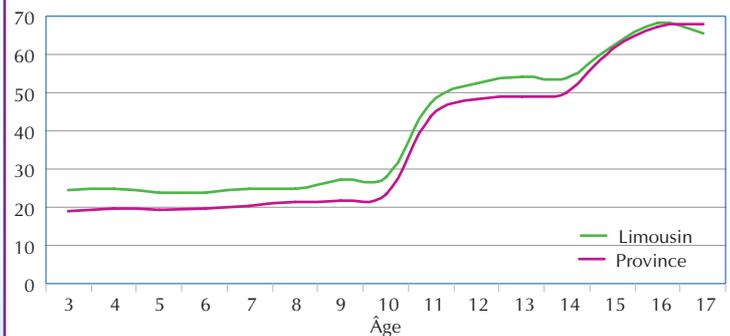
La part des élèves qui changent de commune pour étudier et l'éloignement entre ces communes augmentent avec l'âge. Entre 3 et 11 ans, le tissu des 480 écoles maternelles ou primaires réparties sur l'ensemble du territoire contribue à la scolarisation des enfants sur leur commune de résidence. Ainsi,

seulement un élève limousin sur quatre est scolarisé hors de sa commune de résidence, comme en Aquitaine, en Auvergne ou en Poitou-Charentes. C'est plus que la moyenne de province où un élève de cet âge sur cinq change de commune pour rejoindre son établissement scolaire. À l'opposé, ils sont plus du tiers dans ce cas en Basse-Normandie. Le Limousin se place ainsi en septième position des régions pour la part des 3-11 ans scolarisés hors de leur commune de résidence. La moitié d'entre eux résident ainsi à moins de 7 km de leur école, ce qui place le Limousin en troisième position pour cet indicateur, derrière la Corse (12 km) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 km).

Entre 11 et 15 ans, la moitié change de commune

Entre 11 et 15 ans, la moitié des élèves étudient dans une autre commune que celle de leur domicile. Lorsqu'elles sont différentes, ces communes se situent dans un cas sur deux à moins de 9 km l'une de l'autre. Là encore, le Limousin se situe en septième position des régions pour la part des élèves de cet âge scolarisés hors de leur commune de résidence et en deuxième position pour l'éloignement du lieu de résidence,

De la maternelle au lycée, les élèves se déplacent de plus en plus



Part des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence selon l'âge, en %
 ●●●● Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire au lieu d'études

derrière la Corse. En proportion et pour cette classe d'âge, les jeunes limousins sont plus nombreux que les provinciaux à changer de commune pour aller étudier, mais moins que les jeunes scolarisés en Auvergne ou en Poitou-Charentes. Par ailleurs, ils se déplacent deux fois plus que les 3-11 ans, en lien avec une offre scolaire plus concentrée. Malgré tout, seuls 8 % des élèves résident dans une commune située à plus de 30 minutes de leur lieu d'études. La plupart des collégiens restent donc scolarisés à proximité de leur lieu de résidence.

À l'âge du lycée, les distances s'allongent

En Limousin comme en province, 65 % des élèves entre 15 et 18 ans sont scolarisés hors de leur commune de résidence. Pour ces derniers, l'éloignement entre lieu de résidence et lieu d'études s'allonge. Ainsi, 50 % des élèves qui changent de commune résident à près de 20 km de leur établissement scolaire : c'est 6,5 km de plus qu'en province et 6 km de plus que les distances parcourues par leurs parents pour aller travailler. Parmi ces élèves, 43 % résident à plus de 30 minutes de leur lieu d'études. À l'âge de fréquenter le lycée, l'éloignement du lieu de résidence est corrélé à une offre scolaire encore plus concentrée et spécialisée. En Limousin, on compte ainsi 68 lycées dont 37 relèvent de l'enseignement technique, professionnel, ou technique agricole ; et le choix de la filière scolaire peut conduire à parcourir de plus longues distances. Si le Limousin se place en deuxième position des régions pour la distance séparant la commune d'études et la commune de résidence des 15-18 ans, la région ne figure qu'au quinzième rang pour la part des

Lieu de résidence, lieu d'études

Le recensement de la population comptabilise les personnes à leur lieu de résidence, mais aussi, le cas échéant, à leur lieu de travail ou d'études.

Cette étude concerne les enfants âgés de 3 ans à moins de 18 ans, scolarisés en Limousin.

Le lieu d'études est la commune dans laquelle se situe l'établissement d'enseignement où l'enfant est inscrit pour l'année scolaire en cours. Le lieu de résidence des mineurs est la commune de résidence des parents, même s'ils sont hébergés en internat ou en cité universitaire.

Le recensement permet ainsi de mesurer, parmi la population étudiée, le nombre d'enfants qui changent de commune lorsqu'ils se rendent de leur lieu de résidence à leur lieu d'études. Mais il ne fournit, en revanche, ni la part des élèves internes, ni la fréquence réelle de ces déplacements, ni le mode de transport.

Dans cette étude, les distances routières et temps de trajet entre communes sont estimés à partir du distancier intercommunal Odomatrix développé à l'INRA et mis à disposition de l'Insee. Il s'agit de temps de trajet en voiture aux heures pleines pour un aller simple.

Qu'elles soient exprimées en kilomètres ou en minutes, les distances sont fournies en valeur médiane. Si la distance médiane entre commune de résidence et commune d'études est de 10 km pour une population donnée, cela signifie que la moitié de cette population réside à moins de 10 km du lieu d'études, l'autre moitié à plus de 10 km.

élèves scolarisés hors de leur commune de résidence : cette part est ainsi de dix points inférieure à celle que l'on observe en Basse-Normandie.

Limoges et Brive concentrent la moitié des élèves de 15 à 18 ans

Limoges et Brive concentrent près de la moitié des lycées et des élèves de 15 à 18 ans scolarisés dans la région. Près de 8 000 élèves de cette tranche d'âge sont scolarisés à Limoges : la moitié résident dans une autre commune située, une fois sur deux, à moins de 16 km. Brive compte 3 400 élèves âgés de 15 à 18 ans. Pour les 2 000 élèves qui résident dans une autre commune, la distance médiane qui

les sépare de leur domicile est de 14 km, comme en province.

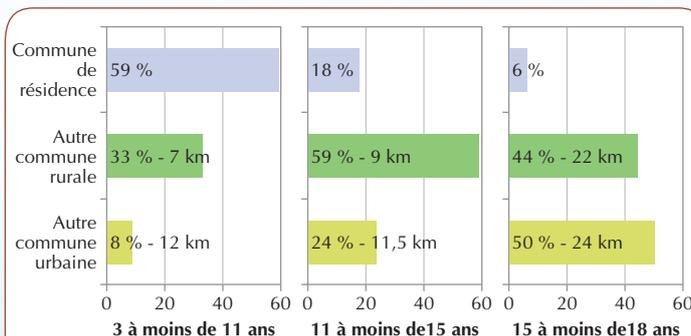
L'offre scolaire des lycées de Limoges et Brive relève en grande partie de la filière générale. Mais sur le reste du territoire, d'autres lycées limousins offrent des spécialités particulières, justifiant un éloignement du domicile parental plus important, renforcé par la dispersion de l'habitat. Afin de répondre à ces contraintes, de nombreux établissements sont dotés d'un internat : la région se place ainsi au troisième rang des régions pour la part des lycées équipés d'un internat, après l'Auvergne et la Picardie.

Des spécialités qui attirent des élèves venus de loin

La filière agricole est particulièrement développée dans la région. Elle regroupe à elle seule 12 % des élèves scolarisés dans le second cycle du secondaire, contre 8 % en province (source BPE 2010). L'offre

Avant le lycée, de jeunes ruraux surtout scolarisés dans le rural

Près de 46 % des élèves scolarisés en Limousin résident en milieu rural. Près des deux tiers changent de commune pour aller étudier, tout comme les élèves ruraux de province. Néanmoins, de la maternelle au collège, les jeunes ruraux restent majoritairement scolarisés dans des communes rurales. Parmi les lycéens résidant en milieu rural, la moitié sont scolarisés au sein d'une unité urbaine de la région, contre près des trois quarts en province. Mais en Limousin, ils sont également nombreux à fréquenter un établissement situé en zone rurale (44 %). Qu'ils soient scolarisés en milieu urbain ou en milieu rural, lorsqu'ils changent de commune, la distance qui les sépare de leur domicile familial s'élève à plus de 20 km.



Répartition (en %) des élèves scolarisés en Limousin, âgés de 3 à moins de 18 ans, domiciliés dans une commune rurale, en fonction du lieu d'études par tranche d'âge, et distance médiane entre lieu de résidence et lieu d'études (en km)

Note de lecture : 33 % des enfants scolarisés en Limousin, âgés de 3 à moins de 11 ans et résidant dans une commune rurale, fréquentent un établissement scolaire situé dans une autre commune de l'espace rural. Pour la moitié d'entre eux, la distance qui sépare leur commune de résidence et la commune où ils étudient est supérieure à 7 km.

Précaution d'interprétation : les élèves mineurs résidant en internat sont comptés au domicile de leurs parents.

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire au lieu d'études

scolaire de la filière se répartit entre neuf établissements situés pour la plupart en Creuse et en Haute-Vienne. Plus de 2 000 élèves de 15 à 18 ans sont scolarisés dans les neuf communes concernées. Seuls 13 % de ces élèves résident dans la commune où ils étudient. Pour les autres, la distance médiane à leur domicile atteint 32 km.

À Égletons, deux établissements du second cycle spécialisés dans le génie civil et les travaux publics attirent un public scolaire souvent venu de loin. Ainsi, 900 élèves âgés de 15 à 18 ans, majoritairement des garçons, sont scolarisés sur la commune. Parmi eux, 60 % résident habituellement dans une autre commune. Les 550 élèves concernés viennent parfois d'autres régions pour étudier à Égletons : le domicile familial est situé à plus de 120 km pour la moitié d'entre eux.

De même, à Bourganeuf, un lycée spécialisé dans les filières de l'hôtellerie-restauration, de la beauté de la personne, et du service à la personne accueille de nombreux élèves, des filles

pour la plupart. Moins de 10 % des élèves habitent dans la commune. Pour les autres, la résidence familiale est à 42 km.

La proximité entre lieu de résidence et lieu de scolarisation est une option forte pour les plus jeunes, même si la dispersion de l'habitat rend cet objectif plus difficile à atteindre dans certains espaces ruraux. À l'âge du lycée, les distances entre lieu de résidence et lieu d'études s'avèrent plus importantes car liées à d'autres facteurs et notamment à la spécialisation de filières. Dans certains cas, l'allongement important des distances traduit l'attractivité de la région pour des spécialités peu présentes ailleurs.

●●●● Nathalie Garrigues,
Damien Noury



29 rue Beyrand
87031 Limoges cedex

Informations statistiques 09 72 72 40 00



www.insee.fr

Directrice de la publication Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef Nathalie Garrigues

Mise en forme Martine Herny

Impression Sotiplan - Limoges

Maquette iti communication

Publication exclusivement diffusée à titre gracieux

Dépôt légal : janvier 2012

Code SAGE : FOC128124

ISSN : 1765-4475

Copyright - INSEE 2012

« La rediffusion, sous quelque forme que ce soit, des fonds de cartes issus du fichier GéoFLA® de l'IGN est soumise à l'autorisation préalable de l'IGN et au paiement auprès de cet organisme des redevances correspondantes ».